

Communiqué de presse

3 juin 2025

La Commission de régulation de l'énergie dévoile ses orientations stratégiques à 2030

25 ans après sa création, et alors que le système énergétique français et européen se transforme très rapidement, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a souhaité se doter de nouvelles orientations stratégiques pour les cinq prochaines années. Issues d'un travail de réflexion qui aura duré près d'un an et qui aura mobilisé l'ensemble de ses agents mais également de nombreuses parties prenantes, elles reposent sur trois axes majeurs : réussir la transition énergétique, répondre aux enjeux et aux besoins des consommateurs et participer à la construction d'une Europe compétitive et souveraine.



Depuis sa création, le 24 mars 2000, la CRE est devenue un acteur central du système énergétique français et européen. Elle agit au bénéfice des consommateurs en recherchant l'équilibre optimal entre efficacité économique, sécurité d'approvisionnement et transition énergétique.

Son action s'inscrit dans un secteur en transformation profonde, marqué par des avancées technologiques rapides, des évolutions réglementaires régulières, des crises conjoncturelles majeures et l'objectif à long terme de neutralité carbone. La mutation du secteur va se poursuivre à l'avenir, notamment autour de l'électrification des usages (mobilité, bâtiments, industrie), qui accroîtra considérablement la consommation d'électricité et nécessitera en conséquence d'augmenter les capacités de production électriques (nucléaires et renouvelables), de renforcer les flexibilités, tant de la production que de la demande et de consolider les interconnexions au sein d'un marché intégré à l'échelle européenne. L'électrification remplacera une partie de la consommation actuelle d'énergies fossiles et notamment de gaz, dont il faudra pour autant continuer à assurer et financer le transport et la distribution dans des conditions de sécurité optimales.

Au cœur de ce système complexe, et forte de son expérience acquise au cours des 25 dernières années, la CRE a décidé de se projeter à cinq ans, en 2030 et d'imaginer quel pourrait être son rôle à cette échéance et dans ce contexte.

Suivez-nous !

Après consultation de ses parties prenantes et en associant ses agents, la CRE a déterminé des objectifs concrets, autour de trois grands axes, piliers de son action :

- **Réussir la transition énergétique**, en garantissant l'efficacité économique dans la transformation du mix énergétique, en menant la transformation des réseaux électriques et gaziers et en mobilisant l'ensemble des acteurs au service du développement des flexibilités.
- **Répondre aux besoins et enjeux des consommateurs**, en garantissant un fonctionnement des marchés de gros qui reflète une juste formation des prix, en sécurisant un cadre compétitif et attractif pour l'énergie au service de l'économie française et en assurant le bon fonctionnement du marché de détail, lisible et compréhensible par tous, afin que le consommateur soit en mesure de choisir l'offre qui lui convient.
- **Participer à la construction d'une Europe compétitive et souveraine**, en pesant dans un marché européen intégré de l'énergie et en transformant la transition énergétique en opportunité pour l'industrie nationale et européenne.

L'ambition de la CRE est déclinée en huit orientations, 22 actions et autant de cibles concrètes et engageantes, des « réalités pour demain » qui dessinent la CRE et le marché de l'énergie de 2030, telle que nous l'envisageons aujourd'hui (voir annexe : « en un coup d'œil »).

En complément de ces orientations, la CRE continuera à s'appuyer sur trois leviers éprouvés pour faire rayonner son action : **s'investir dans le débat public**, en explicitant ses décisions et en poursuivant ses travaux de prospective et avec le monde académique, **porter son expertise économique et de la régulation, ainsi que ses valeurs, au niveau international**, notamment au travers des réseaux de coopération et enfin continuer à **attirer les talents** et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour maintenir un haut niveau d'expertise.

Avec ces orientations stratégiques, la CRE se fixe un horizon pour 2030, contribution à un système énergétique robuste, fiable et innovant, au bénéfice des consommateurs, qu'il s'agisse des ménages, des collectivités ou des entreprises. L'ensemble de ses équipes est et reste pleinement mobilisé pour y contribuer.

La Présidente de la CRE, Emmanuelle Wargon indique : « *A un moment charnière où se conjuguent accélération du changement climatique et tensions géopolitiques et forts de notre expérience acquise pendant les 25 dernières années, j'ai souhaité que nous imaginions le rôle que nous pourrions tenir dans cinq ans, à 2030 et vers quels objectifs nous pourrions nous projeter. Ces orientations stratégiques, qui couvrent l'ensemble de notre champ d'action, guideront nos travaux au quotidien.* »

[Présentation des orientations stratégiques, en vidéo, par la Présidente de la CRE, Emmanuelle Wargon](#)

[Lire l'intégralité du document en français](#)

[Lire le document en anglais](#)

Contacts presse : presse@cre.fr

La CRE est une autorité administrative indépendante créée le 24 mars 2000 en application de la directive européenne adoptée par le parlement de l'Union le 11 décembre 1996. Dans un système européen intégré, la CRE exerce quatre missions principales : réguler les réseaux et infrastructures d'électricité et de gaz, garantir le bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz, opérer les principaux dispositifs de soutien aux énergies renouvelables et éclairer le débat public sur les grands enjeux énergétiques. Elle promeut des valeurs d'ouverture, d'impartialité et de transparence.

Suivez-nous !



www.CRE.fr

[in LinkedIn](#)

[@CRE_energie](#)

[@cre.fr](#)

[Lettre électronique CRE](#)